

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 6 juin 2017, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Bruno Napert, Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #3 et au poste #5.  
Absence motivée du conseiller Ghislain Beauregard

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2017-06-74**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 mai 2017 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents
    - i) La Fête nationale du Québec – Réponse à notre demande d'assistance financière aux célébrations locales 2017
    - ii) Lettre du MAMOT confirmant l'approbation du règlement d'emprunt #303
  - d) Calendrier des séances du Conseil 2017 – Retrait de la séance du 1<sup>er</sup> août 2017
  - e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival
  - f) Règlement n° 245-2 abrogeant le règlement n° 245 relatif aux demandes de démolition – Adoption
  - g) Règlement n° 304 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
  - h) Règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Fauchage des fossés – Octroi du contrat
  - c) Resurfaçage de différents tronçons de routes – Octroi du contrat
  - d) Rue Berthiaume – Réfection

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

- a) Rapport du représentant

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant  
b) Premier projet de règlement n° 275-6 modifiant le règlement n° 275 – Adoption

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant  
b) Motion de félicitations au brunch du 14 mai 2017  
c) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Tour CIBC Charles-Bruneau le 7 juillet 2017 – Droit de passage  
b) Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

14- CORRESPONDANCE

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017 – ADOPTION**

**2017-06-75**

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 mai 2017 – Suivi**

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2017-06-76**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mai; 2017 au montant de 62,122.74 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 6 juin 2017 au montant de 62,122.74 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt des documents**

**i) La Fête nationale du Québec – Réponse à notre demande d'assistance financière aux célébrations locales 2017**

Les membres prennent connaissance de la réponse négative à notre demande d'assistance financière aux célébrations locales 2017.

**ii) Lettre du MAMOT confirmant l'approbation du règlement d'emprunt #303**

Les membres prennent connaissance de la lettre d'approbation du MAMOT concernant le règlement d'emprunt #303.

**d) Calendrier des séances du Conseil 2017 – Retrait de la séance du 1<sup>er</sup> août 2017**

**2017-06-77**

**CONSIDÉRANT** les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

**CONSIDÉRANT** que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement :

**D'AMENDER** le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 1<sup>er</sup> août 2017 ;

**D'AVISER** la population en conséquence.

**ADOPTÉE**

**e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival**

**2017-06-78**

**CONSIDÉRANT** la période des vacances de la construction du 24 juillet au 6 août 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que, pendant cette période, le travail administratif à la Municipalité est réduit de façon importante ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**DE FERMER** les bureaux de la Municipalité pour la période des vacances de la construction, entre le 24 juillet et le 6 août 2017 inclusivement, et de permettre au personnel administratif de prendre ces deux (2) semaines à titre de vacances sur le total qui leur est alloué chaque année.

**ADOPTÉE**

**f) Règlement n° 245-2 abrogeant le règlement n° 245 relatif aux demandes de démolition – Adoption**

**2017-06-79**

**CONSIDÉRANT** que le conseil considère qu'il n'est plus opportun qu'un règlement régisse les démolitions ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 2 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu que le règlement n° 245-2 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**g) Règlement n° 304 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption**

**2017-06-80**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 2 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu que le règlement n° 304 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**h) Règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail – Adoption**

2017-06-81

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 2 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que le règlement n° 305 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne que nous avons obtenu une subvention au niveau du Fond des petites collectivités (FPC), représentant 1/3 de chacun des gouvernements Fédéral et Provincial et la part de la municipalité pour la construction du chalet des loisirs.

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria mentionne qu'après des négociations serrées, les différentes conventions collectives au niveau de la Régie de police ont été signées.

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard étant absent on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

**b) Fauchage des fossés – Octroi du contrat**

2017-06-82

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation à deux entreprises envoyé le 4 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que seulement une seule soumission a été reçue, soit celle de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. en date du 23 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission présentée par Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. est conforme :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**DE RETENIR** les services de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. pour la saison 2017, pour une coupe printanière et une coupe automnale, au taux de 55 \$/km de route plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**c) Resurfacement de différents tronçons de routes – Octroi du contrat**

2017-06-83

**CONSIDÉRANT** l'invitation à soumissionner et le cahier des charges et devis descriptif envoyé le 4 mai 2017 à 4 entrepreneurs concernant le resurfacement de correction-réparation de différents tronçons de routes identifiés au devis ;

**CONSIDÉRANT** le résultat des soumissions en date du 25 mai 2017 déposé par la directrice générale, à savoir :

Construction Bau-val :	115 157.24\$ taxes incluses
Pavage Axion Inc. :	94 031.69\$ taxes incluses
Construction G3 :	105 474.27\$ taxes incluses
Cournoyer Asphalte :	79 045.31\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** que Cournoyer Asphalte est le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 79 045.31\$ taxes incluses pour lesdits travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** le contrat de resurfaçage des différents tronçons de routes identifiés au devis soit accordé à Cournoyer Asphalte tel que suivant la soumission produite ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**d) Rue Berthiaume – Réfection**

**2017-06-84**

**CONSIDÉRANT** le besoin de réfection majeure du rue Berthiaume ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir gratuitement des matériaux d'excavation (asphalte concassée) provenant de l'entretien du réseau routier par le MTMDET pour l'entretien de la rue Berthiaume ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre les arrangements nécessaires avec le MTQ afin d'obtenir gratuitement des matériaux d'excavation (asphalte concassée) servant à la remise en forme du rue Berthiaume ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre les arrangements nécessaires avec l'entreprise C. Perreault Inc. afin de procéder au nivelage du Rue Berthiaume ainsi qu'au compactage du matériel d'excavation (asphalte concassée).

**ADOPTÉE**

**8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

Madame Sylvette Savaria nous rappelle que le comité du RTM a pris forme le 1<sup>er</sup> juin dernier que les comités d'avant ont été dissouts sans autres nouvelles.

**9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**b) Premier projet de règlement no 275-6 modifiant le règlement no 275 – Adoption**

**2017-06-85**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du Règlement de zonage (N<sup>o</sup> 275) afin de mieux encadrer les coupes forestières sur l'ensemble du territoire municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 2 mai 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu que le premier projet de règlement soit adopté.

**ADOPTÉE**

**10- ENVIRONNEMENT**

Monsieur Daniel Palardy mentionne que la construction du site de SEMEC va bon train – qu'une présentation, par le directeur général de la MRC, a été faite aux conseillers ainsi qu'aux employés de la municipalité en ce qui a trait à la future collecte des matières organiques

**11- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

On mentionne que le 31 mai dernier avait lieu le lancement des festivités du 225<sup>e</sup> anniversaire de St-Marc-sur-Richelieu et les activités débuteront le 23 juin. À cette occasion, il a été fait mention que la nouvelle carte 2017 du REFER était maintenant disponible. Vous pouvez d'ailleurs vous procurer cette nouvelle carte au bureau municipal.



**b) Motion de félicitations au brunch du 14 mai 2017**

2017-06-86

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par l'activité Brunch du 14 mai dernier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité du brunch pour l'organisation de cette activité.

**ADOPTÉE**

**c) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque**

2017-06-87

**CONSIDÉRANT** que la Bibliothèque de Calixa-Lavallée s'est méritée 5 sceaux livresques (niveau excellence) dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ pour l'année 2017-2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations aux bénévoles de la Bibliothèque de Calixa-Lavallée pour le prix du cinquième "Livresque" remporté.

**ADOPTÉE**

**12- LOISIRS**

**a) Rapport du représentant**

On mentionne que la vente de garage de mai dernier a été un franc succès – que les bénévoles ont fait un bon travail de nettoyage au parc Arthur Bouvier et que lorsque le moment sera venu on procédera à la tonte du gazon de façon régulière.

**13- AUTRES DOSSIERS**

**a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'approbation de passage**

2017-06-88

**CONSIDÉRANT** que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de circuler dans la Municipalité, (chemin du Second-Ruisseau, rue Labonté, Montée Verchères) le 7 juillet 2017 telle que présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE LA MUNICIPALITÉ** autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire en utilisant le parcours suivant : depuis les limites entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu emprunter le chemin du Second-Ruisseau, la rue Labonté et la Montée Verchères.

**ADOPTÉE**

**b) Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

2017-06-89

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**ADOPTÉE**

#### **14- CORRESPONDANCE**

#### **15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On demande des détails sur le règlement #304 ;
- On questionne sur le projet de règlement #275-6 ;
- On s'informe sur le projet de loi #122.

#### **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2017-06-90**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h24.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière